

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN
BOURGOGNE
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 9 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le 9 mai à 10h30, le Bureau communautaire s'est réuni, au secrétariat de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, sur la convocation et la présidence de Henri de RAINCOURT.

Date de convocation : 29 avril 2016

Présents : Henri de RAINCOURT, Brigitte BERTEIGNE, Pierre MARREC, Christian DESCHAMPS, Jean-Baptiste LEMOYNE, Gérard PRELAT, Marcel MILACHON, Christine AITA, Claude VIGNEAUX, Florence BARDOT, Olivier SICIAC, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Absents excusés : Louise CARTIER, René GUERIN

Membres du Bureau communautaire : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 13

Secrétaire de séance élu ce jour : Florence BARDOT

Le Président ouvre la séance en relatant la rencontre de ce matin avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais afin d'évoquer la problématique des OM suite à l'intégration des communes de Bussy le Repos, Chaumot et Piffonds à la CCGB depuis le 1er janvier 2016 et à la création de la Communauté d'Agglomération avec l'intégration des autres communes de la Communauté de Communes du Villeneuvien.

La CCG souhaite que le Syndicat du Villeneuvien perdure jusqu'à la fin des marchés en cours ; la Communauté d'Agglomération, quant à elle, préférerait dissoudre le syndicat mixte dès maintenant.

Les 3 communes nouvellement accueillies dans l'intercommunalité du Gâtinais sont actuellement à la Taxe sur les OM alors que la CCGB a institué la Redevance depuis 2002 ; Il serait donc très difficile de basculer d'un système à l'autre pour le 1er janvier 2017.

La communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la CCGB rencontreront le Sous-Préfet à ce sujet.

1. BUDGET GENERAL

1.1. Cotisation AMF 89 :

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que les Présidents d'EPCI se réunissent depuis plusieurs mois pour échanger et qu'une branche « intercommunalité » a été adoptée et intégrée aux statuts lors de la dernière assemblée générale de l'AMF89.

La cotisation annuelle a été fixée à 100 € par intercommunalité, quelle que soit la taille de l'intercommunalité.

Monsieur le Président précise que cette étape permettra ensuite à la branche « intercommunalité » de désigner les représentants des intercommunalités dans les différentes instances départementales.

Délibération 2016-05-01

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

DECIDE de cotiser à l'AMF 89 à compter de l'année 2016 et ce pour une période de trois ans, soit jusqu'en 2018,

MANDATE le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.2. Révision du prix de vente de la maison place du Général de Gaulle :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau communautaire qu'il avait été décidé de mettre en vente la maison de la place du général de Gaulle à Chéroy au prix de 100 000 € net vendeur (estimation des domaines), soit 101 000 € rémunération du mandataire comprise.

Plusieurs visites ont eu lieu par le biais de l'agence immobilière « votre agence » de Chéroy, mais aucune n'a abouti. L'agence immobilière a proposé de baisser le prix de 5 000 €.

Monsieur le Président propose que l'agence demande aux acquéreurs intéressés de soumettre un prix ; le Bureau communautaire prendra sa décision à la suite des offres faites, après accord du service des domaines.

Le Bureau valide la proposition faite par Monsieur le Président.

2. EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1. Réalisation de terrains de tennis couverts : actualisation du plan de financement de l'opération

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau communautaire d'actualiser le plan de financement de l'opération du fait de deux modifications à apporter :

- La première concerne le CD89 et l'enveloppe cantonale qui passerait de 100 000 à 75 000 € du fait de l'attribution d'une partie de cette enveloppe à la couverture du terrain de tennis de Chéroy,
- La deuxième concerne la participation de la DETR qui serait de 80 000 € maximum.

Du fait de ces modifications, et sous réserve que l'ensemble des subventions demandées soient octroyées, le plan de financement est proposé comme suit :

remplissage automatique des cases

cases à renseigner

DEMANDE DE SUBVENTION**ANNEE 2016****PLAN DE FINANCEMENT**

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS

INTITULÉ DE L'OPERATION : CREATION DE TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

DEPENSES HT

	* travaux	924 000,00 €	(1)
	* maîtrise d'œuvre	83 160,00 €	(2)
	* bureau de contrôle technique	5 500,00 €	(2)
	* bureau coordination SPS	3 000,00 €	(2)
	* autres	15 088,00 €	(2) et (3)
TOTAL DEPENSES HT :		1 030 748 €	(a)

(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions

(2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses

(3) : préciser la nature des autres dépenses : BE sol G2/G2 PRO (4 000,00 €) et OPC1,2% (9 360,00€)

FONDS PRIVÉS

Recettes : sur 3 ans		<input type="checkbox"/> location <input type="checkbox"/> vente	Détail du calcul (joindre budget détaillé si nécessaire)	Total recettes	
Aides privées (association, don, Fondation du Patrimoine, ...)					
			Montant de la dépense	%	Montant de l'aide
Fédération Française de Tennis	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		1 030 748,00 €	1%	30 900,00 €
	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		1 030 748,00 €	0%	0,00 €
TOTAL FONDS PRIVÉS					30 900 €

FINANCEMENTS PUBLICS

(total dépenses HT (a) – total des fonds privés (b) = total à financer par des fonds publics)

		(a)	(b)	=	
		1 030 748 €	30 900 €	999 848 €	
Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	Pourcentage d'intervention sur base éligible SIPL	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
SIPL	Sollicité	999 848,00 €	36,27%		362 672 €
CD89 (enveloppe cantonale)	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	999 848,00 €		7,5%	75 000 €
Conseil Régional	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			15%	150 000 €
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			8%	80 000 €
Autres : CNDS (à préciser ex : ADEME, ...)	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			10%	87 206 €
FINANCEMENT PUBLICS			36,27%		754 878 €
Autofinancement	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres		24,53%		244 970 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%		999 848 €

Délibération 2016-05-02

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE la modification du plan de financement telle que décrite ci-dessus,
SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté, du CNDS et de la Fédération Française de Tennis,

TRANSMET les modifications apportées aux instances concernées (SIPL et DETR),

MANDATE le Président à transmettre les demandes de financement aux instances susnommées et à signer tous documents afférents à ce dossier,

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Monsieur le Président annonce que la signature de l'achat de la propriété « Montgermont » à ST Valérien a été réalisée dernièrement devant notaire.

3. ECOLE DE MUSIQUE

3.1. Avenant Yonne Arts Vivants

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Yonne Arts Vivants qui précise que le contrôle de légalité a remis en cause certains fonctionnements en terme de remboursement, par les collectivités locales, des sommes dues à l'association.

Ainsi, les coûts liés à la mutualisation ne sont plus à la charge des collectivités (soit 1 767 € en moins pour la CCGB). Par contre, les frais de déplacement sont en sus, soit 6 922 €.

L'avenant propose donc que la convention passe donc de 111 460 € à 116 615 €. A cette somme, il convient d'ajouter le « budget complémentaire » pour la rémunération ponctuelle de personnels de 5 350 € pour l'année 2015-2016. Soit 121 965 € pour l'année 2016.

Pour mémoire, la convention avec Yonne Arts Vivants s'est élevée à 107 054 € pour l'année 2015 avec un nombre d'heures-année total d'enseignement qui est passé de 77h00 du 01/07/2015 à 84h25 à partir de la rentrée scolaire.

Délibération 2016-05-03

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 de la convention liant la CCGB à Yonne Arts Vivants,

MANDATE le Président à signer et transmettre ledit avenant.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président informe les membres du Bureau que le CD89 étudie la faisabilité d'un transfert d'activité de l'enseignement artistique vers les intercommunalités. Les Communautés de Communes ne sont pas d'accord ; c'est aussi l'avis de la CCGB.

4. JARDINS DE VALLERY

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il est nécessaire de mettre à disposition les Jardins de Vallery à l'USPG pour l'organisation et le déroulement de la Rond'Yonne qui aura lieu le 29 mai 2016. Il propose qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit soit signée avec l'USPG.

A travers cette convention, l'USPG sera alertée sur les risques potentiels des lieux (noyade, chute de tuiles, ...).

Délibération 2016-05-04

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE la convention de mise à disposition des Jardins de Vallery à l'USPG à l'occasion de la Rond'Yonne

MANDATE le Président à signer ladite convention.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. Devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement du marché pour l'entretien des STEP :

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que le marché d'entretien des STEP des zones d'activités de Savigny et Villeroy arrive à terme le 21 juillet 2016.

Dans la mesure où l'activité des zones, notamment celle de Savigny et le raccordement du hameau les Balesmes à celle de Villeroy, augmente, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de deux bureaux d'étude, à savoir ARTELIA et UP (Utilities Performance).

Il précise que deux devis d'UP ont été demandés :

- Utilities Performances propose une offre d'un montant de 3 000.00 € HT, soit 3 600 € TTC ;
- ARTELIA propose une offre d'un montant est de 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.

Délibération 2016-05-05

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE le devis le mieux disant, soit le devis de l'entreprise UP,

AUTORISE le Président à lancer le marché à procédure adaptée d'entretien de la STEP dite des DORNETS et celle de la ZA de l'Aire de Villeroy

AUTORISE le Président à signer le devis et toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

5.2. ZA de Savigny

M Prêlat fait un point sur les travaux de Savigny :

Concernant le bâtiment Carrefour, la charpente béton est fabriquée à Charleville Mézières ; certaines pièces arrivent par convoi exceptionnel.

Concernant les travaux réalisés par la CCGB, la dérivation des eaux pluviales est faite ; il reste la voirie qui sera faite en même temps que celle de Carrefour.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Fermeture de la Trésorerie de Chéroy

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que, suite à la motion prise lors du conseil communautaire du 8 avril dernier, Monsieur TRICHET, Directeur Départemental des finances publiques a proposé de rencontrer les élus de l'intercommunalité (bureau et maires).

La date retenue est le lundi 23 mai à 10h00 (lieu à confirmer).

6.2. Taxe d'aménagement

M Milachon signale que le calcul de la Taxe d'Aménagement a changé ; sont pris en compte les combles perdus dans le calcul alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Ce changement date d'il y a déjà quelques mois mais il n'était pas au courant.

Yoan Louis fera une note à ce sujet et la transmettra aux Elus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

- 2016-05-01 Cotisation AMF 89**
- 2016-05-02 Equipements d'intérêt communautaire :** Construction des terrains de tennis : actualisation du plan de financement
- 2016-05-03 Ecole de Musique :** Avenant n°1 à la convention avec YAV
- 2016-05-04 Jardins de Vallery :** Convention de mise à disposition avec l'USPG
- 2016-05-05 Développement économique :** Devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement du marché d'entretien des STEP